



# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2014**

Présents : M. André SIMON, M. Didier ERULIN, Mme Yolande CHERY, M. Laurent NOIRAUT, M. Thomas MÉNAGÉ, M. Pascal GRANGER, M. Roger LORILLOT, Mme Christiane PERON, Mme Elodie BONNEFON, Mme Corinne MARCHAND, Mme Line CHAMTON, M. Stéphane RAGONNET, M. François PIGEON, M. Thomas BAGRIN

Excusés: Mme Isabelle BAUSIER. a donné pouvoir à Mr Thomas MENAGE.

## **MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIVU BEAUREGARD**

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération prise en date du 27/06/2014 par le SIVU Beauregard, la commune d'Ouchamps doit à son tour accepter cette modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte que soit maintenu 3 titulaires et 2 suppléants par commune au sein du SIVU Beauregard.

## **COMMISSION APPELS OFFRES : ELECTIONS SUPPLEANTS**

Monsieur le Maire explique que lors de la séance de Conseil Municipal du 13/10/2014, il a été procédé à l'élection des 3 titulaires afin de constituer la Commission d'Appels d'Offres, conformément à la réglementation, il faudrait également élire 3 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir voté :

- Thomas BAGRIN : 7 voix
- Elodie BONNEFON : 9 voix
- Stéphane RAGONNET : 14 voix
- Corinne MARCHAND : 8 voix
- Roger LORILLOT : 7 voix

Sont élus délégués suppléants Elodie BONNEFON, Stéphane RAGONNET, Corinne MARCHAND.

## **REVERSEMENT FOND D'AMORCAGE TAP**

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en place de la réforme des temps scolaires, les services de l'Etat reversent un fond d'amorçage aux communes à raison de 50€ par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir voté à l'unanimité :

- Accepte que cette somme soit reversée dans son intégralité au SIVOS Feings-Fougères-Ouchamps ayant en charge la mise en place et le fonctionnement des TAP.

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2014- BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique que les services de la Trésorerie de Contres ont demandé qu'une modification au BP ait lieu suite à une imputation de 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir voté à l'unanimité :

- Accepte que la décision modificative suivante soit prise :

### AUGMENTATION DE CREDIT

#### **Recette d'Investissement**

Chapitre 134- Fonds affectés à l'équipement non transférable

Compte 1342 – Amendes de Police 8 000€

#### **Dépenses d'Investissement**

Chapitre 134- Fonds affectés à l'équipement transférable

Compte 1332- Amendes de Police 8 000€

## **TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique qu'afin de limiter le coût du bulletin municipal, nous pourrions insérer des encarts publicitaires dedans. Pour cela il convient de définir un tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir voté par 14 voix pour et une abstention :

Adopte les tarifs suivants :

- 40€ pour un encart d'1/8 de page pour les entreprises situées sur la commune
- 60€ pour un encart d'1/8 de page pour les entreprises situées en dehors de la commune

Possibilité pour les entreprises de prendre plusieurs encarts.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- **Urbanisme** : A compte du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de la DDT n'assureront plus l'instruction des demandes d'urbanisme. Les agents des communes rurales n'ayant pas les compétences ni le temps d'assurer l'instruction de ces dossiers, la Communauté de Commune du Val de Cher Controis envisage de créer un service instructeur afin de remplacer les services de la DDT. La commune exprime sa volonté d'adhérer à ce service, sous-réserve de connaître exactement les modalités de répartition de la charge entre les communes.
- **Assainissement** : Le 21 novembre a eu lieu un rdv avec le Président d'Agglopolys concernant la dette d'assainissement. Les négociations sont en cours.
- **Zone industrielle** : Deux entrepreneurs sollicitent une implantation sur la ZI de la commune. Ces demandes seront étudiées en partenariat avec la Communauté de Communes.